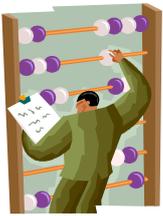


SERRAVAL INFO n°18 - Mars 2007

Edité par la Mairie de SERRAVAL 74230 SERRAVAL ☎ 04.50.27.50.09 📠 04.50.27.54.21

Courriel : dparent@serraval.fr



Recensement 2007

Le recensement de la population s'est déroulé au cours des mois de Janvier et Février 2007. Merci à la population pour l'accueil réservé à nos agents recenseurs et merci aux deux agents, Corinne GOBBER et Sylvie GASNIER pour la qualité du travail effectué. On peut rappeler que les informations données à titre individuel sont confidentielles et réservées à l'Institut National des Statistiques et Etudes Economiques (INSEE). Les données collectées sont très importantes : elles servent à définir un certain nombre d'orientations générales pour le pays et de dotations pour les communes. Le recensement aura lieu désormais tous les 5 ans. La population de Serraval est estimée à 620 habitants. Le chiffre officiel ne sera connu qu'en 2009.

Salage des routes

Quelques personnes estiment que le salage des voies communales n'est pas satisfaisant. Le Conseil Municipal ne s'est pas donné pour objectif d'obtenir un résultat identique à celui du département dans ce domaine, mais de s'en tenir au strict nécessaire. Les équipements d'hiver sont toujours recommandés pour circuler sur les routes communales. Le salage coûte cher, n'est pas toujours efficace et il est polluant. Toutes les voies de la commune sont placées sur un pied d'égalité : il n'y a pas de priorité pour le salage d'une voie par rapport à une autre. L'employé communal est tenu de respecter ces consignes : il est inutile de s'en prendre à lui en cas de mécontentement.

Elections



vous inscrivant en mairie au **04 50 27 50 09**.

Plusieurs élections importantes vont avoir lieu dans les prochaines semaines. Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de participer à la tenue des bureaux de vote en

Elections présidentielles : *dimanche 22 Avril et dimanche 6 Mai 2007.*

Elections législatives : *dimanche 10 Juin et dimanche 17 Juin 2007*

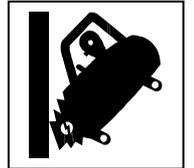
Destruction de voitures hors d'usage

Pour se débarrasser d'un véhicule hors d'usage, les particuliers sont tenus de le faire auprès d'une entreprise agréée. La prise en charge des véhicules est gratuite si vous les apportez sur les chantiers, mais payante si l'entreprise vient la récupérer (70 euros TTC environ).

Vous devez posséder également :

- La carte grise du véhicule
- Un certificat de situation du véhicule de moins d'un mois (à se procurer en préfecture)
- 1 photocopie d'une pièce d'identité

La liste des entreprises agréées est connue en mairie



Classement des voies communales

Un certain nombre de chemins ruraux ont été inscrits dans la voirie communale :

VC de la perrière (de la RD12 à la RD12)	548 mètres
VC de Sous la Roche du RD12 à sous la Roche	180 mètres
VC des Charbonnières la Sauffaz	80 mètres
VC de la Chapelle du Villard	95 mètres
VC du Grand Curtil (Le Villard)	96 mètres
VC du haut du Villard	45 mètres
VC du hameau du Villard	170 mètres
VC du moulin du Marais	180 mètres
VC de la Lavanche (dans le hameau)	70 mètres



Instruction des certificats d'urbanisme

Un certain nombre d'entre vous ont déposé des certificats d'urbanisme pour savoir si leurs parcelles sont constructibles et sont sans doute surpris de n'avoir pas obtenu de réponse.

Malheureusement, à ce jour, les services instructeurs la DDE qui étudient les dossiers pour le compte de l'Etat, sont complètement débordés et des dossiers datant de Mai 2006 ne sont toujours pas instruits.

Nous avons alerté à plusieurs reprises les services de l'Etat au sujet de cette carence, sans obtenir de résultats concrets.

Bulletin communal

Vous avez reçu le bulletin communal 2006 en fin d'année. Le choix de la couleur des textes et photos n'a pas été très heureux. Nous tenons à nous excuser pour ce choix malencontreux et espérons faire mieux pour la prochaine édition

Foire cantonale

Le Concours cantonal des bovins et des fromages se déplace chaque année dans un secteur différent de nos vallées. Cette année, les agriculteurs du Bouchet Mont Charvin, des Clefs et de Serraval ont accepté la lourde tâche d'organiser le concours qui aura lieu au Villard de Serraval, à la Maison familiale Rurale de l'Arclozan **le samedi 28 Avril 2007**. Le repas de midi sera servi à la Maison Familiale au Villard, et le repas du soir se déroulera à la salle des fêtes de Thônes.

Nous souhaitons pleine réussite à cette manifestation en espérant une météo favorable.



Architecte consultant



A l'occasion d'une demande de permis de construire ou pour une rénovation de bâtiment, vous pouvez être conseillé par un architecte consultant. Pour cela vous devez vous adresser au secrétariat de la mairie qui prendra le rendez-vous pour cet entretien conseil gratuit.

Déchetterie et tri sélectif

En attendant la mise en place prochaine du tri sélectif par la CCVT, nous vous rappelons que la déchetterie de sous la Roche est ouverte le samedi matin et le lundi après-midi. Le service de ramassage trouve encore trop souvent des encombrants mélangés avec des ordures ménagères. De même, il est impératif de séparer le verre des autres déchets et de le mettre dans les bennes prévues à cet effet au Pont du Var et à la sortie du Chef-Lieu.



Tarifs eau 2007

<u>Abonnement</u>	96 €
<u>Consommation</u>	
De 0 à 50 m ³	1,27 €/m ³
De 51 m ³ à 100 m ³	0,86 €/m ³
Plus de 100 m ³	0,44 €/m ³
<u>Location compteur</u>	9,6 €

Tarifs OM 2007

Voici les principaux tarifs, votés par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, pour Serraval, pour l'année 2007 :

Catégorie	Montant
Particulier	92 €
Meublés	69 €

La liste étant assez importante, vous pouvez venir consulter les nouveaux tarifs des professionnels et des agriculteurs en Mairie.

Les différents horaires

Horaires d'ouverture de la déchetterie

Lundi → 13h30 à 16h30

Samedi → 9h00 à 12h00

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi

De 9h00 à 12h00

Horaires d'ouverture de la Maison de la Pomme

Vendredi

De 15h00 à 18h00

